



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 2 juin 2014, le conseil a adopté les projets de règlement suivant :

Le projet de Règlement no. 153-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME NO. 125-2007

ET

Le projet de Règlement no. 154-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 126-2007

LE TOUT VISANT À PERMETTRE LA RÉALISATION D'UNE AIRE DE SERVICES AUX ABORDS DE LA SORTIE 261 DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE, DE SÉQUENCER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE MODIFIER LES LIMITES DUPÉRIMÈTRE D'URBANISATION.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juillet 2014 à 19h00 au 1245, 2^e Rang, Val-Alain, Québec. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le résumé des projets de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1245, 2^e Rang, Val-Alain, Québec aux heures normales de bureau.
3. Les projets de règlement ne contiennent aucune disposition propre à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
4. Les projets de règlement concernent **le secteur de la sortie 261 de l'autoroute Jean-Lesage et le lot 192-190-P**. L'illustration des secteurs spécifiquement touchés par chacune des dispositions peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donné à Val-Alain, le 17 juin 2014

Caroline Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement no. 153-2014 et no. 154-2014 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le 17 juin 2014 et en le faisant publier dans le Bulletin municipal le 18 juin 2014.

Caroline Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière